



Entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2027-2028, avec année d'option pour l'année 2028-2029

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE la municipalité de Saint-Nazaire requiert des soumissions pour le déneigement des rues et des chemins municipaux pour les saisons d'hiver 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, avec la possibilité d'une année d'option (2028-2029) en faveur de la Municipalité, à la discrétion de celle-ci, pour un maximum d'une année supplémentaire, et ce, conformément au présent devis.

Le réseau routier à entretenir comprend environ 45,519 km. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'examiner attentivement les lieux, documents et conditions relatifs aux travaux avant de déposer sa soumission.

Les soumissionnaires devront prendre en compte que l'entretien dudit réseau devra être exécuté conformément aux dispositions du cahier des charges qui est disponible uniquement dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (www.seao.ca) section (services publics). Des frais d'acquisition des documents d'appel d'offres seront exigés selon la grille de tarification du SÉAO.

Les documents contractuels peuvent être obtenus, à compter du 11 septembre 2025, via le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

Toute soumission devra obligatoirement être complétée sur le bordereau de soumission fourni par la Municipalité et devra être accompagnée d'un chèque certifié fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Nazaire, représentant 10% du montant total de la soumission pour les trois premières années ou d'un cautionnement de soumission, émis par une banque à charte ou une compagnie d'assurance reconnue, payable à l'ordre de la Municipalité, d'un montant représentant 10% de la soumission pour les trois premières années et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être présentées sous enveloppe scellée, sur laquelle devra apparaître la mention suivante : « **2025-01 / Entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2027-2028, avec année d'option pour l'année 2028-2029** »,

et reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 29 septembre 2025 à 10 h, heure locale en vigueur, au bureau de :

**Municipalité de Saint-Nazaire
174, rue Principale
Saint-Nazaire (Québec) G0W 2V0**

À l'attention de : Guillaume Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

L'ouverture des soumissions se fera le même jour à 10h.

La personne responsable de cet appel d'offres est M. Guillaume Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et toute question ou demande d'information doit lui être exclusivement adressée par courriel à : dg@ville.saint-nazaire.qc.ca

La Municipalité, ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard des soumissionnaires. La Municipalité se réserve le droit de ne retenir aucune soumission notamment si le prix proposé de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité ou est supérieur aux taux du marché.

L'appel d'offres et le contrat pouvant en découler sont assujettis aux dispositions du Code municipal du Québec et au respect du règlement portant sur la gestion contractuelle adopté par la Municipalité.

Donné à la Municipalité de Saint-Nazaire, ce 11^e jour de septembre 2025.

Guillaume Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint